

A l'occasion de la 10ème session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a salué la nomination de la nouvelle Procureure de la CPI, Fatou B. Bensouda, de Gambie, qui remplacera l'actuel Procureur Luis Moreno-Ocampo.

Dans un discours prononcé en son nom par la Vice Secrétaire générale des Nations Unies, Asha-Rose Migiro, Ban Ki-moon est également revenu sur l'importance grandissante de la CPI et sur son rôle pour assurer la lutte contre l'impunité de ceux qui sont coupables de crimes contre l'humanité.

Le Secrétaire général est entièrement conscient des défis auxquels font face la Cour, notamment concernant l'application des mandats d'arrêts. Il continue d'appeler les Etats à adhérer à leurs obligations et à respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Il continuera de soutenir la Cour autant que possible, a déclaré Mme Migiro.

La CPI doit surmonter les défis auxquels elle fait face afin de consolider sa place et sa légitimité dans la communauté des organisations internationales. Le partenariat entre l'ONU et la CPI repose sur des valeurs communes et l'ONU travaillera étroitement avec elle.

« La CPI est un élément vital et indispensable du système de justice internationale. C'est notre meilleur espoir de mettre fin à l'impunité pour des crimes internationaux. C'est le moyen dont dispose notre génération pour faire avancer la cause de la justice et donc de réduire et prévenir des souffrances incommensurables », a souligné Mme Migiro.

Pour sa part, l'actuel Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, est revenu sur le chemin parcouru depuis la création de la Cour en 1998 et la promesse de ne plus accepter l'immunité des chefs d'Etat qui commettent des crimes contre l'humanité.

« Le Statut de Rome est la réponse innovante que le monde cherchait depuis des siècles pour établir l'ordre. Il respecte la pluralité des Etats souverains mais assure la prévention et la sanction de crimes avec cette Cour de dernier recours », a indiqué M. Ocampo qui a également souligné qu'actuellement le système du Statut de Rome est établi. Son existence n'est désormais plus menacée et son réseau de coopération fonctionne.

L'ensemble des Etats d'Europe et d'Amérique du sud ont ratifié le Statut de Rome, ainsi que la plupart des Etats d'Océanie et d'Afrique subsaharienne. « En Tunisie où a commencé le "printemps arabe", le Statut de Rome a été adopté seulement deux semaines après la chute de l'ancien régime », a rappelé M. Ocampo.

« Cette Assemblée prouve que l'extermination de cent millions de personnes pendant le 20ème siècle n'a pas été ignorée. Un nouvel ordre mondial basé sur la loi voit le jour. Aujourd'hui nous discutons comment les Etats et la Cour appliquent le nouveau concept de crimes contre l'humanité et de génocide. Au 21ème siècle cette Assemblée amène la communauté internationale à protéger l'ensemble des citoyens du monde » a-t-il ajouté.

Source: [ONU](#)